



Télévision

## ÉPISODE II : L'ATTAQUE DES CLONES

La bataille entre Orange et Canal+, commencée cet été par l'arrivée d'Orange sur le terrain footballistique, connaît aujourd'hui son deuxième round.

C'est en effet aujourd'hui que l'opérateur historique lance son bouquet Cinéma et Séries, composé au total de cinq chaînes. Proposé au prix de 12 euros par mois, l'offre est pour l'instant proposée gratuitement à tous ses abonnés jusqu'au 30 novembre, puis offrira les trois premiers mois pour toute souscription.

Faute d'accord avec les professionnels du cinéma, c'est le CSA qui a du décider de la contribution au cinéma d'Orange. Finalement, sur les 12 euros d'abonnement, l'opérateur reversera entre 2,64 et 3,12 euros, une somme proche de celle versée par le concurrent de Vivendi, et jugée insuffisante par la société civile des auteurs réalisateurs producteurs...

Autre bémol, Orange ne veut toujours pas répondre aux demandes de ses concurrents FAI, en continuant de clamer haut et fort son exclusivité.

Pourtant lors de la présentation du Plan Numérique 2012, il a été stipulé que «le choix d'un mode d'accès ne devrait pas conditionner les services auxquels on peut accéder». Le Secrétaire d'Etat au Numérique Eric Besson a justement saisi le Conseil de la Concurrence sur la question.

Free et Neuf préfèrent ne pas attendre la réponse du Conseil et vont déposer un recours devant le tribunal de commerce contre Orange, qu'ils accusent de «vente liée». Il est en effet toujours impossible de s'abonner à Orange Foot ou Orange Cinéma, sans être abonné à l'offre triple play de l'opérateur. Pire, en s'abonnant aux deux bouquets et en conservant sa ligne France Télécom, la facture mensuelle peut monter jusqu'à 70 euros !

Enfin, il semblerait qu'un round 1.2 se prépare. Toujours sur le terrain footballistique, l'Union des associations européennes de football, a lancé le 3 novembre son appel d'offres pour les droits TV de la Champions League de 2009 à 2012. Actuellement, TF1 et Canal+ diffusent la Ligue des Champions et il semblerait que l'UEFA aimerait conserver ce même schéma, à savoir une chaîne gratuite et une chaîne payante qui se partagent les droits.

Seulement, voilà le schéma qui s'annonce. Côté chaîne gratuite le combat se fera entre TF1 et M6, côté chaîne payante, elle se fera entre Canal+ et... Orange. Les offres devront parvenir à l'UEFA avant le 18 novembre... Affaire à suivre...

Source : *Aujourd'hui en France*

Téléphonie mobile

## PREMIER MINISTRE ET QUATRIÈME LICENCE...

Encore un acteur favorable à l'arrivée d'un nouvel entrant sur le marché de la téléphonie mobile. Et pas des moindres puisqu'il s'agit directement de Matignon, à travers une note envoyée fin octobre à l'Elysée.

Dans celle-ci, le Premier Ministre, ou en tout cas son cabinet, indique que le scénario consistant à attribuer un lot de fréquences de 10 Mhz à un nouvel opérateur et un lot de 5 Mhz dans le cadre d'une procédure ouverte à tous est «un compromis qui pourrait être privilégié, en raison des garanties qu'il apporte sur l'issue de la procédure».



Deuxième scénario envisagé, «à défaut», le gouvernement opterait pour une distribution en trois lots de 5 Mhz ouverte à tous. Cependant dans ce cas, «la réservation d'un des trois lots à un nouvel entrant devrait être favorisée»...

La note de Matignon recommanderait même d'organiser «dès novembre» un débat parlementaire...

Décidément, les avis favorables pour l'arrivée d'un quatrième opérateur s'accumulent, mais les quelques opposants semblent avoir le bras long...

Ce n'est plus un secret aujourd'hui, Martin Bouygues, propriétaire de Bouygues Telecom, est un «ami personnel» du Président de la République et même parrain d'un de ses fils. Les copains d'abord ?

Source : *AFP*



Free

## «ALWAYS BE AN ANGEL»

Le logiciel de contrôle parental de Free vient d'être une nouvelle fois reconnu et se place dans le trio de tête d'un classement organisé par Le Point.

Dans son supplément «Informatique» paru aujourd'hui, le magazine hebdomadaire a testé 28 solutions de contrôle parental et a placé le logiciel Free Angel à la troisième place du podium, derrière la solution «Parental Filter», qui est cependant payante, et la solution d'AOL.

A noter que depuis 2006, les Fournisseurs d'Accès à Internet ont l'obligation de proposer gratuitement une solution de filtrage à tous leurs abonnés. Et contrairement aux autres FAI, Free est le seul à proposer une solution propre réalisée en interne, quand les autres préfèrent passer par des tiers...

Source : *Le Point*